



Doc. 13157
22 avril 2013

Violence à l'encontre des communautés religieuses

Amendement¹ n° 11

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 7, insérer les mots suivants :

« L'Assemblée reconnaît que, si nous voulons être crédibles dans nos représentations vis-à-vis de pays non membres, il est nécessaire que ces problèmes soient reconnus, combattus et éliminés. »

Déposé par:

ANDERSON Donald, Royaume-Uni, SOC
CHOPE Christopher, Royaume-Uni, GDE
DOBBIN Jim, Royaume-Uni, SOC
GILLAN Cheryl, Royaume-Uni, GDE
TOMLINSON John E., Royaume-Uni, SOC

1. 2013 - Deuxième partie de session

